



Commune de VILLE-LA-GRAND

Le document opposable est le dossier de P.P.R. approuvé par arrêté préfectoral du 14/12/1998. Il est consultable en mairie et en préfecture.

Réglementation des zones

- Zone de risque fort
Non constructible sauf exceptions
- Zone de risque moyen
Constructible sous conditions
- Zone de risque négligeable ou nul
Non réglementé par le P.P.R.

Identification des zones

- Numéro de zone
18A
- Règlements applicables
- Limite périmètre réglementaire

